



ADERA

Association Contre les Nuisances de l'Aéroport de Tillé
ACNAT

REFLEXION-ACTION



Beauvais, le 17 novembre 2014

Déclaration commune de l'ADERA, de l'ACNAT, du ROSO et de RÉFLEXION ACTION

L'ACNUSA a convoqué les membres de la CCE de l'aéroport de Beauvais-Tillé à la réunion annuelle qu'elle organise le jeudi 20 novembre prochain.

Cependant, la première et unique réunion « annuelle » de 2013 avec l'ACNUSA a beaucoup déçu les associations membres de la CCE. En effet, les membres de l'ACNUSA présents n'avaient aucune connaissance des particularités de Beauvais, les discussions proposées par l'ACNUSA incluaient les vols cœur de nuit alors que l'aéroport de Beauvais bénéficie d'un couvre-feu de minuit à cinq heures, les avions particulièrement bruyants alors qu'il n'y en a pas à Beauvais, etc.

En revanche, lorsque les associations ont mentionné les points particuliers revendiqués (plafonnement, étendue du couvre-feu à la nuit complète), l'ACNUSA a refusé toute discussion et n'a pas souhaité entendre leurs arguments. Il s'agissait, pour le président de l'ACNUSA, de contraintes trop importantes pour l'aéroport ! Aucune discussion n'étant alors possible, la réunion avec l'ACNUSA est apparue comme une répétition de la CCE programmée la semaine suivante, l'ordre du jour des deux réunions étant quasiment identique.

La réunion du 20 novembre est convoquée avec un ordre du jour proposé par l'ACNUSA également quasiment identique à celui retenu pour la réunion de la CCE du 14 octobre dernier.

Enfin, les associations ont eu par hasard connaissance des souhaits de Monsieur Haïm concernant les procédures à l'approche et au départ de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Les propositions de Monsieur Haïm pourraient contraindre une partie des riverains à supporter davantage de nuisances. L'ACNUSA n'a pas pris le soin de consulter les associations pour connaître leur position ou les impliquer dans le processus de prise de décision.

L'ADERA, membre de l'UFCNA, adhère à la position prise par cette dernière concernant les relations des associations de riverains d'aéroports avec l'ACNUSA, dont une copie est annexée à la présente.

L'ACNAT, Réflexion-Action et le ROSO, bien que n'étant pas membres de l'UFCNA, soutiennent également cette position.

Toutes les associations représentées à la CCE de l'aéroport de Beauvais-Tillé, soit l'ACNAT, le ROSO, Réflexion-Action et l'ADERA, refusent d'assister à la réunion organisée par l'ACNUSA le 20 novembre 2014 et en informent l'ensemble des membres de la CCE de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

ADERA
BP 8 – 60112 Milly-sur-Thérain

ACNAT
Mairie de Laversines - 60510 Laversines

Réflexion-Action
790 Moimont – 60112 Milly-sur-Thérain

ROSO
16 rue de l'Abbé Gellée – 60000 Beauvais

le 23 Septembre 2014

POSITION DE L'UFCNA SUR LES RELATIONS AVEC L'ACNUSA

" Monsieur Victor Haïm, actuel président de l'ACNUSA, Autorité chargée d'assurer l'équilibre entre les intérêts et la santé des populations survolées d'une part et les intérêts du transport aérien d'autre part, **vous avez failli à votre mission** .

Monsieur Victor Haïm a pris des positions qui vont à l'encontre de l'intérêt et de la santé des populations survolées ; il a également multiplié les déclarations favorables au développement inconditionnel du transport aérien ; enfin, il a refusé de prendre en compte les effets néfastes des pollutions sonores et atmosphériques sur les riverains d'aéroports.

En conséquence, la grande majorité des associations membres de l'UFCNA a décidé de mettre fin à la collaboration avec le président de l'ACNUSA dont l'action avait pourtant, pendant dix ans, assuré un certain équilibre entre les parties concernées. D'autres associations peuvent librement rejoindre l'UFCNA dans cette décision. »